

Publié le 07/09/2023



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P295\_2023**

**Date : 01/09/2023**

**OBJET : Réaménagement de l'accueil et création d'un vestiaire féminin – Déchèterie de Gréville-Hague – Avenant n°2 au lot 1 Gros œuvre et carrelage et avenant n°1 au lot 6 Plomberie**

### Exposé

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics de travaux pour le réaménagement de l'accueil et la création d'un vestiaire féminin à la déchèterie de Gréville-Hague.

Les marchés publics ont été notifiés le 21 avril 2023, avec l'entreprise SOTRAFRAN pour le lot n°1 « gros œuvre et carrelage » pour un montant de 34 987,50 € HT soit 41 985 € TTC, et avec l'entreprise COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE pour le lot n°6 « plomberie » pour un montant de 8 918,40 € HT soit 10 702,08 € TTC.

Pour la bonne exécution des travaux de l'opération d'aménagement, le raccordement et le réseau d'évacuation EU/EV seront réalisés par l'entreprise SOTRAFRAN titulaire du lot n°1 « gros œuvre et carrelage » et non par l'entreprise COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE titulaire lot n°6 « plomberie ».

Cette modification entraîne une plus-value pour le lot n°1 « gros œuvre et carrelage » à hauteur de 420,00 € HT et une moins-value pour le lot n°6 « plomberie » de - 420,00 € HT.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment l'article R2194-8,

**Considérant** la notification du marché de gros œuvre et carrelage (lot 1) à l'entreprise SOTRAFRAN – ZAC des portes de l'Oise – rue Léonard de Vinci – 60230 CHAMBLY, et de son avenant n°1 notifié le 29 juin 2023,

**Considérant** la notification du marché de plomberie (lot 6) à l'entreprise COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE – 675 rue Jean Bouin – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

### Décide

- **De signer** un avenant n°2 au lot 1 gros œuvre et carrelage avec l'entreprise SOTRAFRAN – ZAC des portes de l'Oise – rue Léonard de Vinci – 60230 CHAMBLY pour un montant de 420,00 € HT soit 504,00 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 40 107,50 € HT soit 48 129,00 € TTC (augmentation totale de 14,63 %),
- **De signer** un avenant n°1 au lot 6 plomberie avec l'entreprise COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE – 675 rue Jean Bouin – 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de - 420,00 € HT soit - 504,00 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 8 498,40 € HT soit 10 198,08 € TTC (diminution de - 4,7%),
- **Sachant** que les crédits sont inscrits au budget principal – ligne de crédit 80411,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**